

| | |
|--|--|
| <p>PREFECTURE</p> <p>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <p>BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p> | <p>Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site</p> <p>Du mardi 3 juillet 2018</p> |
|--|--|

OBJET DE LA SÉANCE : Commission de suivi de site de KERVAL LAUNAY-LANTIC

Présidente :

Madame Béatrice OBARA, Secrétaire générale de la préfecture,

Présents : (destinataires de ce compte-rendu)

- Madame Anne VAUTIER-LARREY, responsable de l'Unité Départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Madame Véronique FOURCHON, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, unité départementale,
- Madame Sandrine PERNET, direction départementale des Territoires et de la Mer,
- Madame Anaël PETTON, direction départementale des Territoires et de la Mer,
- Monsieur Jean-Luc BARBO, Vice-Président KERVAL Centre Armor,
- Monsieur Patrick LE FLOHIC, Sté CNIM OUEST ARMOR, salarié,
- Monsieur Frédéric LE GOFF, Sté CNIM OUEST ARMOR, salarié,
- Monsieur Christian LE MAITRE, maire de LANTIC,
- Monsieur Michel TOUVENON, conseiller municipal de PLELO,
- Monsieur Marcel SERANDOUR, KERVAL Centre Armor, Maire de Treveneuc,
- Monsieur Jean-Paul LE VAILLANT, KERVAL Centre Armor, Maire de Châtelaudren,
- Madame Joëlle LE GUERN, association « de la source à la mer ».

étaient également présents :

- Monsieur Mark BRIAND, Directeur Technique KERVAL Centre Armor,
- Monsieur Jean-Yves LE GUERN, Sté CNIM, responsable de l'usine,
- Madame Sophie HYS-LE MÉHAUTÉ, directrice des relations avec les Collectivités Territoriales, Préfecture,
- Madame Laurence LEVAVASSEUR, et Monsieur Jérôme LABRO, préfecture, bureau du développement durable.

Excusés :

- Madame Sylvie BOSSARD, KERVAL Centre Armor
- Madame la Directrice de la délégation territoriale des Côtes d'Armor de l'Agence régionale de la santé,

| Ordre du jour | Horaires |
|--|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte-rendu de la CSS du 7 novembre 2014 - Mise à jour de l'arrêté de composition de la CSS - Présentation par l'exploitant du bilan d'activité de Kerval depuis 2014, - Présentation par la DREAL des actions de l'administration de 2014 à 2017 - Questions diverses | 15 H 00 – 16 H 30 |

La Présidente ouvre la séance en remerciant l'exploitant de son accueil et les membres de leur participation. Elle demande à l'ensemble des membres qui participent à cette commission de se présenter.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

La précédente réunion de la CSS s'est tenue le 7 novembre 2014. Aucune observation n'a été émise, le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

Madame Joëlle LE GUERN présidente de l'association « de la source à la mer » souhaite relever que, malgré différents courriers adressés à la préfecture, la commission ne s'est pas réunie depuis novembre 2014. Elle rappelle que la réglementation en vigueur prévoit que la commission de suivi de site doit se réunir au moins une fois par an.

MISE À JOUR DE L'ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE ET MISE PLACE DU BUREAU.

Madame la Présidente présente l'arrêté du 22 juin 2018, portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de sites. Ce renouvellement est intervenu à la suite de l'expiration du mandat des membres de la commission le 19 novembre 2017.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, les nouveaux membres sont nommés pour une durée de cinq ans.

Elle précise que l'arrêté prévoit en son article 4 la mise en place d'un bureau composé du président et d'un représentant par collègue désigné par les membres de chacun des collèges. Elle rappelle que la commission a pour vocation de faciliter les échanges entre les parties intéressées par l'ICPE, et de promouvoir l'information du public sur les actions menées par les exploitants en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'art L 511-1 du CE (commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publiques, agriculture, protection de la nature, de l'environnement et des paysages...).

Elle relève que pour cette commission ce bureau n'a pas à ce jour été constitué.

Afin que le bureau soit constitué, il est donc prévu que la préfecture adresse un courrier aux membres de chacun des collèges afin qu'ils proposent au préfet le représentant du collège au sein du bureau.

La Présidente invite l'exploitant à présenter son bilan d'activité.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DEPUIS 2014.

M. Jean-Yves LE GUERN, responsable du site, présente le bilan de fonctionnement pour les années 2014-2017 à l'aide un diaporama (annexé au présent compte-rendu).

Dans un premier temps un rappel est fait concernant les tonnages des différents types de déchets reçus sur le site : ordures ménagères, encombrants et DIB, déchets de bois et végétaux, algues vertes et verres. Les quantités entrantes d'ordures ménagères pour l'année 2017 s'élèvent à 14 741 tonnes. Pour compenser la baisse de la quantité d'ordures ménagères, due au développement de la collecte sélective, l'usine a récupéré des ordures provenant de Saint-Brieuc à la suite de l'arrêt de l'usine des Châtelets ; le volume permettant un rendement optimum de l'installation étant de 15 000 tonnes par an.

Les déchets verts représentent en 2017 9856 tonnes. Le compost a été difficile à écouler en 2017 du fait notamment de la crise agricole. L'année 2018 devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Concernant les algues vertes, Monsieur LE GUERN précise que 9396 tonnes ont été traitées sur le site durant l'année 2017. Ces algues proviennent exclusivement de la baie de Saint-Brieuc, et on note une très forte hausse pour l'année 2017. Pour 2018, 1200 tonnes ont déjà été réceptionnées.

Monsieur Jean-Luc BARBO, Vice-Président de KERVAL Centre Armor, souligne qu'il y a moins d'algues vertes par rapport à l'année dernière, et précise que l'arrivée d'azote en baie de Saint-Brieuc est en baisse. Ces algues proviennent principalement de la plage de « bon abri » et de la plage du Valais.

Monsieur Jean-Yves LE GUERN présente ensuite les travaux d'amélioration sur les rejets liquides effectués en 2014, suite aux saturations successives du système de traitement pat lagunage.

En 2017 le site a fait l'acquisition d'une tonne à lisier pour limiter la charge organique dans les bassins. Elle permet également, équipée d'un canon, de lutter contre les incendies sans faire nécessairement appel aux pompiers. Le site doit en effet faire face à un incendie tous les ans depuis une dizaine d'année, soit dans le centre d'enfouissement, soit à cause des déchets verts.

Il présente ensuite une synthèse des rejets depuis 2014. Conformément à l'arrêté préfectoral, quatre analyses par an doivent être effectuées. Cependant, il a été décidé que ces analyses seraient effectuées mensuellement pour assurer une meilleure maîtrise des rejets. Ainsi chaque mois une analyse des eaux rejetées au milieu naturel est réalisée. Ce suivi complémentaire des analyses prévues réglementairement permet d'améliorer les résultats obtenus.

On relève donc une évolution favorable de la conformité des rejets depuis 2013, 85 % des paramètres étant conformes en 2017.

À la suite de cet exposé, Madame la Présidente, rappelant la raison d'être d'une commission de suivi de sites (un cadre d'échange et d'information sur les actions menées) souhaite que l'exploitant, à l'occasion des prochaines réunions de la commission, s'appuie pour la présentation de son bilan d'activité et de ses réalisations sur des termes compréhensibles par le plus grand nombre.

La commission se tiendra donc tous les ans avec une présentation de l'actualité de l'année écoulée et des projets en cours de l'exploitant et des actions menées par les services de l'État.

Madame Joëlle LE GUERN de l'association « de la source à la mer » considère qu'il est en effet important que les différents rapports présentés à l'occasion de la réunion de cette commission

utilisant de nombreux termes techniques soient accessibles par l'ensemble des membres de cette instance.

Monsieur Jean-Yves LE GUERN évoque ensuite les différentes améliorations apportées au fonctionnement du site. Ainsi une étude concernant la mise en place d'un filtre à roseaux a été réalisée en 2017. Ce filtre, qui nécessitera des analyses complémentaires, doit permettre d'améliorer les dépassements en sortie de lagune.

Puis un point est réalisé concernant les incidents sur le site entre 2014 et 2017 : 19 juillet 2014, incendie sur un casier en exploitation nécessitant l'intervention des pompiers ; 20 août 2014, nouvel incendie sur un casier nécessitant également l'intervention des pompiers ; 24 février 2015, incendie dans un casier en exploitation sans intervention des pompiers, cet incendie a été géré par le personnel de l'usine et une entreprise de travaux publics ; 13 août 2016, nouvel incendie sur un casier avec intervention des pompiers.

À ce sujet, Madame Véronique FOURCHON, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, précise que même en l'absence d'intervention des pompiers, il est nécessaire que soit remplie une fiche d'incident indiquant les causes quand elles sont connues, les conséquences et les mesures correctives prises. Cette fiche doit être ensuite adressée dans la semaine à la DREAL.

Madame la présidente souhaite connaître l'origine de ces incendies. Monsieur Mark BRIAND, directeur technique de KERVAL Centre Armor, indique qu'il est difficile de déterminer l'origine précise de ces incendies, mais certains sont dus à des explosifs ou des fusées de détresse. Des incendies volontaires sont également constatés. Aussi, Monsieur BRIAND précise que les encombrants de déchetteries ne sont plus acceptés depuis l'année dernière, ainsi que les refus de compostage depuis trois mois. Il indique que les talus constituent les zones critiques de départ d'incendies, car on note une présence de déchets non compactés.

Concernant les plaintes, elles concernent essentiellement les odeurs et le bruit. On relève beaucoup de plaintes d'odeurs en 2014. En 2017 ces plaintes concernaient surtout les algues vertes. Pour 2018 à ce jour une seule plainte a été enregistrée

Pour chaque plainte une fiche de synthèse est établie. Pour Monsieur BRIAND, la situation pour ce sujet s'améliore donc, grâce à la mise en place de mesures, et d'un comité de suivi avec les riverains. Celui-ci se réunit deux fois par an et permet de faire un point sur les ressentis d'odeurs, les actions menées et envisagées. Le dialogue est ainsi permanent.

Monsieur Jean-Luc BARBO indique cette situation s'améliore et que le syndicat est toujours présent pour favoriser le dialogue avec les riverains.

Des campagnes de mesures de l'air ont ainsi été également organisées avec l'association Air Breizh. Onze personnes du voisinage ont ainsi participé en 2015 à une campagne pendant six mois destinée à recenser sur un site internet les odeurs ressenties ou sur l'absence d'odeurs. 16500 observations ont ainsi été consignées.

Cette campagne a ainsi permis de déterminer la provenance des différentes odeurs. Quatre odeurs représentent 94 % des odeurs relevées par les voisins. Il s'agit d'odeurs de compost, de décharge, de déchets fermentés, et d'odeurs de refus de compostage.

Monsieur Jean-Luc BARBO ajoute que des mesures d'H₂S (hydrogène sulfuré) ont également été réalisées.

Monsieur Jean-Yves LE GUERN évoque ensuite les travaux réalisés depuis cette campagne d'analyse d'odeurs.

Monsieur Jean-Yves LE GUERN aborde ensuite la problématique du casier d'enfouissement. À ce jour, l'installation est en train de remplir le dernier casier étanche qui existe sur le site d'enfouissement. Le casier qui a été rempli lors de ces quatre dernières années (2014-2017) fait l'objet d'un projet de couverture. Les travaux doivent débuter en septembre 2018. Les déchets seront recouverts d'une couche d'1,50 mètre. De l'herbe poussera sur la couverture, la plantation d'arbres étant interdite. Le bio gaz (méthane) pouvant sortir du casier sera traité. Le dispositif de couverture sera validé par la DREAL.

Madame la Présidente souhaite connaître le devenir du site après la couverture du dernier casier. Monsieur Jean-Luc BARBO lui précise que l'exploitant devra assurer le suivi post-exploitation du site.

Monsieur BRIAND précise qu'en cas de besoin d'enfouissement, le syndicat fera appel à des prestataires externes privés. Mais l'objectif du syndicat est de se rapprocher du « zéro décharge », grâce notamment à la valorisation des encombrants de déchetteries, des refus de compostage. Le site ne devrait plus pouvoir accepter de déchets d'ici cinq à sept ans.

Madame Joëlle LE GUERN souhaite savoir si la réouverture de certains casiers est toujours envisagée afin de récupérer ce qui pourrait être valorisable.

Monsieur BRIAND précise que si cette solution est toujours d'actualité, mais demeure fort onéreuse.

Monsieur Jean-Luc BARBO évoque également la possibilité d'installer des centrales photovoltaïques sur de telles décharges et de répondre pour cela à de futurs appels à projets.

Madame la Présidente évoque ensuite l'avenir paysager des casiers et leur utilisation pour favoriser la biodiversité, et souhaite que soient mises en valeur les actions entreprises pour redonner aux sites leur état naturel.

Monsieur BRIAND précise qu'il existe à ce sujet des actions entreprises avec la fédération des chasseurs.

Madame la Présidente souhaite que ces actions qui existent déjà soient davantage mises en lumière à l'occasion des prochaines CSS, afin qu'elles puissent demeurer des instances d'échange et de dialogues sur des sujets qui ne sont pas toujours consensuels.

PRÉSENTATION PAR LA DREAL DES ACTIONS MENÉES PAR L'ADMINISTRATION.

Madame Véronique FOURCHON, de l'UD-DREAL présente ensuite les actions de l'administration pour les années 2014-2017 à l'aide d'un diaporama (annexé au présent compte-rendu).

Mme FOURCHON rappelle que cet établissement relève du régime de l'autorisation et qu'un arrêté préfectoral a été pris le 18 avril 2001 complété par des arrêtés de prescriptions en date du 12 mai 2003 et 5 mai 2010. Elle indique que cette installation est soumise à la directive IED pour ses installations de compostage et pour son stockage de déchets dangereux respectivement visés par les rubriques 3532 et 3540 de la nomenclature.

La dernière inspection date du 17 novembre 2017. Les constats effectués ont entraîné la prise d'un arrêté de mise en demeure du 16 mai 2018 (émissions de gaz issues du compostage d'algues vertes non canalisées). Un arrêté complémentaire du 16 mai 2018 demande quant à lui la fourniture d'une étude « eau » pour pouvoir améliorer la gestion des eaux (non conformité des effluents sur le

paramètre DCO) et la fourniture d'un bilan pluriannuel sur le suivi des eaux souterraines accompagné d'une interprétation de ces données.

Un contrôle sur site a également été effectué le 30 novembre 2017 dans le cadre de la procédure de recollement pour l'alvéole n°6. Un avis favorable a été donné pour l'exploitation de cette alvéole.

Madame Anne-VAUTIER-LARREY de la DREAL rappelle que ce site est considéré par le ministère de la transition écologique comme un site prioritaire et sera contrôlé tous les ans.

Madame La Présidente insiste sur le volet « incendie » du site. Elle rappelle qu'il est important que soit transmis aux services de l'État les fiches incendie. Cette procédure d'échanges permanents entre l'exploitant et les services de l'État permet en effet d'améliorer les bonnes pratiques en termes de prévention et de traitement de ces événements.

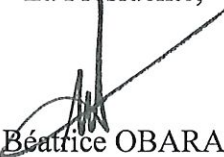
Monsieur BRIAND précise que tout est mis en œuvre pour limiter ce risque Il évoque ensuite le devenir des fusées de détresse qui se retrouvent déposées en déchetteries et qui peuvent provoquer de tels incendies. À ce sujet, Madame Joëlle LE GUERN considère que face au risque d'incendie que fait courir ces fusées il appartient à l'État de réglementer leur utilisation et leur stockage. Pour Madame la Présidente il s'agit d'un sujet important qui mérite toute l'attention des acteurs concernés.

Monsieur Jean-Luc BARBO précise à ce sujet que KERVAL a pris des initiatives pour prendre des contacts avec le comité des pêches et les associations de plaisanciers.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question ou d'observation de la part des membres de la CSS la séance est levée à 16 H 30.

La Présidente,



Béatrice OBARA